



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2023/079

OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 32

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 23

Date de convocation : 5 mai 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 5 mai 2023

Secrétaire de séance : Bruno CLÉMENT

Le 11 mai de l'année deux mille vingt-trois à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Séance en présentiel exclusivement

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Les procès-verbaux des 23 mars, 4 et 12 avril sont adoptés à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	E	Mme LAGARDE	CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PÉREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
DUMESNIL Mickaël	E	Mme TALABOT	GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAQUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	E	Mme BOURROUSSE	CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	E	M. FATH	FAURE Christian	E	M. LEMIRE
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	GIRAudeau Isabelle	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2023/079

OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- Vu** les articles L. 311-1 à L. 334-3 et L. 351-1 à L.353-1 du Code général de la fonction publique,
- Vu** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans emplois à temps non complet,
- Vu** le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- Vu** la consultation du Comité Social Territorial lors de sa séance du 27 avril 2023,
- Considérant** l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Il est proposé d'actualiser le tableau des effectifs de la Communauté de Communes par la suppression d'un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28/35èmes), suite au départ à la retraite de l'agent et la création d'un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet, sur les mêmes fonctions.

Il est proposé également, la création d'un emploi de rédacteur à temps complet suite à la réussite au concours d'un agent déjà en fonction. Cet agent sera détaché de son emploi d'adjoint administratif vers ce nouvel emploi de rédacteur et cela pour une durée d'un an. De ce fait, l'emploi d'adjoint administratif précité ne sera supprimé, via délibération, qu'à la fin de la période de stage.

Ces créations d'emploi s'effectueront donc à effectif constant pour la collectivité (pas de nouveau recrutement).

La suppression et les créations des emplois se feraient de la façon suivante :

- Suppression de l'emploi à compter du 1^{er} juin 2023 :

EMPLOI	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	Administrative	B	28/35ème	Départ à la retraite

- Création des emplois à compter du 1^{er} juin 2023 :

EMPLOI	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Rédacteur	1	Administrative	B	35/35ème	Réussite à un concours
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	Administrative	B	35/35ème	Quotité différente de l'agent parti à la retraite



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

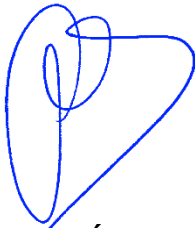
2023/079

OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS


Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à supprimer et à créer les emplois indiqués ci-dessus et l'habilite à effectuer les démarches nécessaires et à signer les pièces correspondantes,
- Précise que l'emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe pourrait être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel de droit public recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article 332-8 du Code général de la fonction publique, si aucune candidature d'agent titulaire ne correspond aux besoins de la Communauté de communes ; à cet effet, le niveau de recrutement des agents devra correspondre aux conditions d'accès au concours externe et la rémunération des agents sera déterminée par rapport au grade de l'emploi, indexée sur le traitement de la fonction publique territoriale et déterminée en prenant en compte notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour son exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience,
- Dit que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au budget de la Communauté de communes.

Fait à Martillac, le 11 mai 2023



Bruno CLÉMENT
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20230511-2023_079-DE

